

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, <u>TENUE LE 21 DÉCEMBRE 2020 À</u> 20 :30, en visioconférence et à huis clos.

Sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté, présent à la salle du conseil

Johanne Fortin, Claudie Tremblay, Sonia Lefebvre et Patrick Bouchard par zoom et Annie Bergeron par téléphone.

Formant quorum.

Assiste également par visioconférence, Rita Ouellet, directrice générale.

Absence motivée : Martin Pelletier

L'avis de convocation a été notifié tel que requis à tous les membres du conseil par courriel.

Huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que les décrets prolongent cet état d'urgence jusqu'au 25 décembre 2020:

CONSIDÉRANT que l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne ou par visioconférence et téléconférence;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Sonia Lefebvre,

34-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne ou par visioconférence ou téléconférence »

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 : 00 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Finance

- Projet de règlement #2021-01 taux de taxes et tarifications ;
- Taux de taxes spéciales et les tarifications des divers services d'entretien de chemins de tous les secteurs;
- Taxes et tarifications des règlements d'emprunt ;
- Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021-Volet 9 Chemins à double vocation;
- Demande aide financière programme d'aide aux immobilisations 2020-2021;
- Affectation du surplus cumulé non affecté pour appareil respiratoire ;

Dossiers en cours:

- Adoption du règlement #02-2020 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;
- Dépôt de la déclaration des dons et autres avantages par les élus ;
- Mandater la firme Aquatereau pour l'étude de vulnérabilité du puits ;

Nouveaux dossiers:

- Achat d'un bac récupérateur pour le tracteur à pelouse ;
- Gestion des archives 2021;

Points divers:



Milot-en-Rodéo remboursement Estrade

Période de questions pour les contribuables sur les sujets ci-dessus exclusivement;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la Johanne Fortin,

35-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Finance:

• Projet de règlement # 2021-01 taux de taxes et tarifications CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2021-01 a été lu et commenté par les membres du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il établit les taux de la taxe foncière générale selon le taux varié demeurent les mêmes qu'en 2020 avec l'ajout d'un taux pour les unités forestières qui est le même que le taux de base et la diminution du taux non résiduelle qui passe de 1.80\$ du 100 d'évaluation à 1.75\$ du 100\$ d'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'il y a des variations quant aux services de policeaugmentation de 4.00\$ mettant le tarif à 107.00\$;

CONSIDÉRANT qu'il y a une légère augmentation aux tarifs de matières résiduelles (ordures, récupération et organiques) le taux sera de 125.00\$ pour les saisonniers, 240.00\$ pour les permanents et 50.00\$ pour les secteurs plus éloignés non desservis à la porte et devant utilisé l'écocentre ou autres;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

36-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le projet de règlement 2021-01 ayant pour objet d'établir les taux de taxes sur la valeur foncière et les tarifs de compensation pour divers services municipaux et de prévoir les règles applicables en cas de défaut de paiement »

Taux de taxes spéciales et les tarifications des divers services d'entretien de chemins de tous les secteurs

CONSIDÉRANT que les règlements relatifs à l'entretien des chemins des divers secteurs de villégiateurs prévoient que les taux de taxe et tarifications sont déterminés par résolution;

CONSIDÉRANT que le conseil désire maintenir la diminution de l'impact fiscal sur les secteurs de villégiature en maintenant la diminution du coût du contrat attribué aux secteurs;

CONSIDÉRANT que l'on prévoit un gel du coût du contrat d'entretien des chemins pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que les secteurs basés sur une taxe foncière sont également influencés par la hausse des évaluations, les taux vont varier à la baisse;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

37-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« De fixer le taux de taxe spéciale pour l'entretien hivernal du chemin d'hiver du **Grand-Lac-Clair et Petit-lac-St-Ludger** pour l'année 2021 à **0.1990**\$ du 100\$ d'évaluation pour tous les immeubles »

« De fixer le taux de taxe spéciale pour l'entretien hivernal du chemin d'hiver du Lac St-Ludger pour l'année 2021 à 0.1172\$ du 100\$ d'évaluation pour tous les immeubles concernés »



- « De fixer le tarif pour l'entretien hivernal du chemin d'hiver ceinturant le lac Milot pour l'année 2021 à **137.54**\$ pour chaque immeuble imposable »
- « De fixer les tarifs pour l'entretien hivernal du chemin d'hiver du **lac Milot** pour l'année 2021 à **98.00\$** pour le taux de base et une taxe additionnelle de **122.04\$** (soit une somme de **220.04\$**) pour les immeubles avec bâtiments »
- « De fixer la compensation de chaque propriétaire d'immeuble du secteur du **Patelin-des-Jean** à **184.10**\$ pour les résidents et à **110.00** \$ pour les non résidents, pour l'année 2021 »

Taxes et tarifications des règlements d'emprunt

• Travaux d'infrastructures eau et égout PRÉCO – RE2010-01 CONSIDÉRANT que le règlement prend fin en 2021, et qu'il y a un excédent dans le fonds d'amortissement de la dette à long terme pour le règlement RE2010-01;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Sonia Lefebvre,

38-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- « D'affecter l'excédent du fonds d'amortissement de la dette à long terme de 34 184.34\$ au remboursement du capital et intérêt du règlement RE2010-01 »
- « De diminuer la compensation annuelle à 77.00\$ pour les immeubles desservis par le service d'aqueduc et d'égouts sur le territoire de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot. Pour les immeubles n'ayant qu'un service, les compensations sont aux taux suivants: pour le service d'aqueduc : 17.00 \$, pour le service d'égouts 60.00\$ »

• Taxe spéciale - Camion incendie RE03-2007

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune modification le règlement se terminant en 2022, tout excédent du remboursement étant transféré dans le fonds d'amortissement de la dette à long terme pour le règlement RE03-2007;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

39-122020

« De **maintenir** le taux de la taxe spéciale pour le règlement d'emprunt RE03-2007 du véhicule incendie, pour l'ensemble du territoire à 0.02 du 100\$ d'évaluation pour assumer les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles »

Taxe spéciale – Rénovation du centre communautaire RE2013-01.1

CONSIDÉRANT que la tarification ne sera pas modifiée d'ici le renouvellement de la dette, tout excédent du remboursement étant transféré dans le fonds d'amortissement de la dette à long terme pour le règlement RE2013-01.1;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

40-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« De **maintenir** le taux de taxe spéciale à 0.032 \$ du cent dollar d'évaluation pour assumer les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt partiel à long terme des rénovations du centre communautaire et de maintenir à 0.015\$ du cent dollar d'évaluation la deuxième partie du règlement à financer »

Taxe spéciale et tarification – infrastructures eauégouts, rue Pedneault RE2013-03

CONSIDÉRANT que le taux de la taxe spéciale et la tarification ne seront pas modifiés d'ici le renouvellement de la dette, tout excédent du remboursement étant transféré dans le fonds d'amortissement de la dette pour le règlement RE2013-03;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Sonia Lefebvre,



41-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- « De **maintenir** la compensation annuelle à 13. \$ pour les immeubles desservis par le service d'aqueduc sur le territoire de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot »
- « De **maintenir** la compensation annuelle à 40. \$ pour les immeubles desservis par le service d'égouts sur le territoire de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot »
- « De **maintenir** le taux de taxe spéciale à 0.017\$ du cent dollar d'évaluation à tous les immeubles imposables sur le territoire pour assumer les dépenses engagées pour la partie voirie du projet »

• Taxe spéciale – tour cellulaire RE2014-01

CONSIDÉRANT que le taux de la taxe spéciale et la tarification ne seront pas modifiées d'ici le renouvellement de la dette, tout excédent du remboursement étant transféré dans le fonds d'amortissement de la dette pour le règlement RE2014-01;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

42-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« De **maintenir** le taux de taxe spéciale à 0.01 \$ du cent dollar d'évaluation pour assumer les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt RE2014-01 intitulé : *Implantation d'une tour cellulaire*. »

• Taxe spéciale – Ponceau Lévesque RE2015-02 et RE2020-02

CONSIDÉRANT que le règlement a été financé cette année pour une somme de 190 000\$ dont une partie sera remboursée par le gouvernement, ce montant sera affecté au remboursement de la dette à long terme et mis dans le fonds;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit une taxe spéciale à l'ensemble des immeubles sur le territoire;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay

43-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'établir un taux de taxe spéciale à 0.005 \$ du cent dollar d'évaluation pour assumer les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt RE2015-02 et RE2020-02 »

• Taxe spéciale et tarification – Assainissement RE2020-03 CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt RE2020-03 va être financé cette année et que des dépenses sont déjà réalisés pour l'acquisition des terrains;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit un taux de taxe basé sur l'évaluation foncière de l'ensemble des immeubles pour 40% des coûts et une tarification pour 60% des coûts aux immeubles bénéficiant d'un service d'égout qu'il soit ou non raccordé;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

44-122020

- « D'établir la compensation annuelle à 37.25\$ par logement pour les immeubles desservis par le service d'égouts sur le territoire de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot pour assumer 60% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt »
- « D'établir le taux de taxe spéciale à 0.0065\$ du cent dollar d'évaluation à tous les immeubles imposables sur le territoire pour assumer les dépenses à l'ensemble du territoire pour assumer 40% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt »



Programme d'aide à la voirie locale – 2020-2021-Volet 7 – Chemins à double vocation

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente une partie de la situation du transport lourd pour l'année 2021 en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS	LONGUEUR À	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS
SOLLICITÉS	COMPENSER (km)	TRANSPORTEE	CHARGÉS
			PAR ANNÉE
AVENUE	4.1 KILOMÈTRES	Copeaux	5 100
LÉVESQUE			
AVENUE	4.1 KILOMÈTRES	Sciures	1 250
LÉVESQUE			
AVENUE	4.1 KILOMÈTRES	Planures	600
LÉVESQUE			
AVENUE	4.1 KILOMÈTRES	Écorces	1 100
LÉVESQUE			
AVENUE	4.1 KILOMÈTRES	Bois sciage	3 000
LÉVESQUE		_	
AVENUE	4.1 KILOMÈTRES	Bois rond	500
LÉVESQUE			

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

45-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal de Saint-Ludger-de-Milot demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 4.1 km »

Demande aide financière programme d'aide aux immobilisations 2020-2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite réaliser le projet acquisition de biens meubles estimé à 24 650.08 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la Ministère dispose d'un programme d'aide financière pour les infrastructures culturelles;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

46-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- « De déposer une demande d'aide financière de 15 877.78 \$ dans cadre du programme Aide aux immobilisations Volets 1 et 2- Biens patrimoniaux et infrastructures culturelles »
- « De mandater madame Rita Ouellet, directrice générale, secrétaire trésorière à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir »



- « D'assumer une part estimée à un minimum de 6 804.76 \$ dans la réalisation du projet »
- « D'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels »
- « D'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet »

Affectation du surplus cumulé non affecté pour appareil respiratoire

CONSIDÉRANT qu'il est prévu de changer les appareils respiratoires du service incendie et qu'une somme annuelle est retenue sur le budget afin d'atténuer l'impact de l'achat de l'ensemble des équipements;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 10135\$ a été mise dans le surplus cumulé affecté en 2018 pour des achats d'équipement qui n'a pas eu lieu;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

47-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'affecter une somme de 12 500\$ du surplus cumulé non affecté à l'achat d'appareil respiratoire et de transféré la somme de 10135\$ affectée à de l'équipement incendie à l'achat d'appareil respiratoire laissant ainsi une somme cumulative de 44 835. \$ pour ces équipements »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 47-122020.

Signé, ce

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Dossiers en cours :

 Adoption du règlement #02-2020 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé et un projet de règlement adopté par le conseil à la séance du 7 décembre et qu'une copie a été remise aux membres du conseil à l'intérieur des délais prévus;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a une modification à faire quant au numéro du règlement 07-2019 qui deviendra le numéro 02-2020 afin qu'il soit plus représentatif et repérable, cela ne vient en rien modifier l'essence dudit règlement;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

48-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- « D'adopter le règlement portant le nouveau numéro 02-2020 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau »
- Dépôt de la déclaration des dons et autres avantages par les élus Le conseiller Patrick Bouchard et les conseillères Johanne Fortin, Annie Bergeron et Claudie Tremblay ont remis leur déclaration des dons et autres avantages tel que requis par la Loi.



Mandater la firme Aquatereau pour l'étude de vulnérabilité du puits

CONSIDÉRANT que pour répondre aux nouvelles normes environnementales et aux exigences du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de réaliser l'analyse de vulnérabilité du puits d'eau potable pour une protection accrue des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT que l'étude doit être réalisée par un hydrogéologue en collaboration avec la Municipalité;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

49-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'engagement de la firme spécialisée Aquatereau pour réaliser ladite étude pour le puits d'eau potable de la Municipalité et ce, en conformité avec la politique de gestion contractuelle et au coût de 7 640 \$ taxes en sus »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 49-122020.

Signé, ce

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Nouveaux dossiers:

Achat d'un bac récupérateur pour le tracteur à pelouse

CONSIDÉRANT que pour une meilleure gestion du temps de travail des employés lors de l'entretien des pelouses, un bac récupérateur pour le tracteur à pelouse est requis ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

50-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'achat par l'inspecteur municipal, d'un bac récupérateur et de couteau pour le tracteur à pelouse, au coût de 2 046.78 incluant les taxes »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 50-122020.

Signé, ce

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

• Gestion des archives ;

CONSIDÉRANT que le contrat de suivi de la gestion documentaire et du traitement des archives historique n'a pas été fait cette année en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT que pour accomplir cette tâche de deux années en une seule nous devront ajouter deux journées supplémentaires;

CONSIDÉRANT que le tarif horaire de 2021 demeurera le même qu'en 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y avait déjà un budget de prévu en 2020 qui sera reporté en 2021 de l'ordre de 3340\$ plus frais de déplacement;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



« Que le Conseil municipal autorise la signature de l'entente et le report des travaux en 2021 avec un ajout de deux journées de travail supplémentaires au coût de 3 948 \$»

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 51-122020.

Signé, ce

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Nouveaux dossiers

Milot-en-Rodéo remboursement d'estrade

CONSIDÉRANT que pour l'année 2020, il n'y a pas eu d'activité de réalisé due à la situation actuelle de la pandémie;

CONSIDÉRANT que l'organisation doit un solde de 3 325.30\$ pour l'acquisition d'estrade à la Municipalité;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

52-122020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal affecte la somme de 3325.30\$ du budget prévu au remboursement de la somme due sur les estrades, venant ainsi libérer cette dette »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par $\overline{\text{les présentes, qu'il y}}$ a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 52-122020.

Signé, ce

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

<u>Période de questions pour les contribuables sur les sujets cidessus exclusivement</u>

Considérant que la séance est à huis clos, nous n'avons aucune question des contribuables sur les sujets ci-dessus, à la prochaine séance, nous répondrons aux questions reçues par courriel s'il y a lieu.

53-122020 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Sonia Lefebvre. Il est 20 H 30.

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale sec. Trés.
Marc Laliberté, maire

[«] Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »